GERFI+
L'expérience de la différence, notre plus.

Tel : 05 46 50 64 63
E-mail : contact@gerfiplus.fr

Ref. R1025

Signalements / Informations Préoccupantes (IP) : modalités de transmission

OBJECTIFS

▶ Permettre aux professionnels du secteur social et médico-social (enfance, handicap, vieillissement) de mieux se repérer dans l'environnement législatif encadrant leur obligation de signalement.

▶ Acquérir une méthodologie de rédaction de ces écrits spécifiques répondant aux exigences législatives et réglementaires.

PROGRAMME

▶ Les obligations de signalement prévues par le code pénal
- infractions relatives à l'entrave de la saisine de la justice
- obligation de signalement et secret professionnel
- le délit de non-assistance à personne en péril

▶ Signalement et protection juridique des majeurs vulnérables

▶ Dispositions en matière de protection des mineurs en danger ou en risque de danger
- information préoccupante et signalement à l'autorité judiciaire
- circuit de transmission d'une information préoccupante
- information sur la situation d'un mineur ou d'une famille au président du conseil départemental ou au maire (CASF, art. L. 221-6 et L. 121-6-2)

▶ Dispositions spécifiques aux établissements et services sociaux et médico-sociaux
- circulaire n° DGCS/SD2A/2014/58 du 20 fév. 2014 et autres textes relatifs à la lutte contre la maltraitance
- application de l'article L. 313-24 du CASF relatif à la protection des salariés témoignant de mauvais traitements ou privations infligés à un usager
- règlement de fonctionnement, protocoles et procédures internes
- décret n° 2016-1813 du 21 déc. 2016 et arrêté du 28 déc. 2016 relatifs à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales

▶ Les écrits professionnels en matière de signalement
- l'acte d'écrire : enjeux, incidences et responsabilités
- identification des destinataires et de leurs attentes
- réflexion autour des questions de forme et de fond
- approche méthodologique et pratique

Méthode pédagogique : Recueil des attentes. Etudes de cas, apports théoriques, législatifs, méthodologiques
Remise d'un support écrit. Evaluation des acquis en début et fin de stage.

Personnes concernées / Prérequis : Tout personnel éducatif, soignant ou travailleurs sociaux

Animation : Juriste spécialisé secteur social et médico-social, titulaire DEA et Maîtrise de Droit privé et public

Nombre de participants : 12 à 15 personnes maxi

DPC : nous consulter

Durée : 2 jours, soit 14 heures

INTRA

Ce stage peut être organisé dans votre établissement avec un tarif groupe.

Lieu	Sessions programmées	Droits d'inscription
Paris (75)	Du 11/09/2023 au 12/09/2023	840 €